



# Plan régional Santé

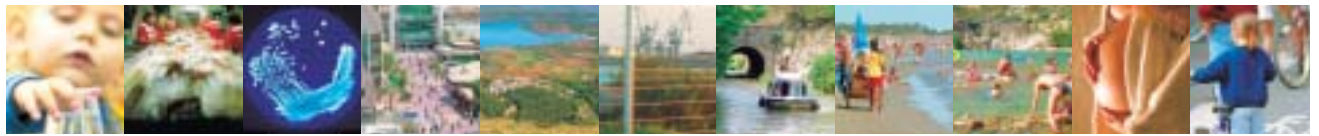
# Environnement

2006-2008

Document de synthèse

Juillet 2006

**Languedoc  
Roussillon**



## Franchir une nouvelle étape dans la prévention des risques sanitaires dus aux pollutions des milieux de vie

### Dans la région

- 100 à 200 hospitalisations consécutives à l'oxyde de carbone sont constatées annuellement
- 34 décès anticipés par an pour 11 communes de l'unité urbaine de Montpellier et 24 pour l'unité urbaine de Nîmes sont évitables avec une réduction de 25% de la pollution atmosphérique.
- 70 substances actives phytosanitaires dans les eaux superficielles et 40 dans les eaux souterraines vulnérables sont quantifiées
- seulement 33 % des ressources en eau potable disposent aujourd'hui de périmètres de protection. La qualité de l'eau dans le milieu naturel se dégrade de manière continue
- 143 000 tonnes de composés organiques volatils ont été émis en 2 000 soit 8,3 % du total des émissions françaises
- 112 200 habitants sont susceptibles d'être exposés au risque radon compte tenu de la structure granitique des sols
- plus de 125 000 logements sont classés potentiellement indignes

### Un enjeu de santé publique

Les impacts de l'environnement sur notre santé sont manifestes.

Parmi les constats récents peuvent être relevés les éléments suivants, qui doivent être perçus comme un véritable signal d'alarme :

### En France

- Un doublement des cas de pathologies allergiques respiratoires est enregistré depuis 20 ans
- 14 % des couples consultent pour des difficultés à concevoir, lesquelles difficultés pourraient être liées à des expositions à des substances toxiques pour la reproduction
- 7 à 20 % des cancers seraient imputables à des facteurs environnementaux
- l'évaluation des risques liés aux substances chimiques est insuffisante, les capacités d'expertise trop peu développées
- les risques liés aux expositions dans les locaux sont mal connus alors que la population y séjourne environ 80% de son temps
- la recherche, l'expertise, la formation et l'information en matière de santé environnement sont insuffisamment développées

Face à un tel constat, il y a urgence à agir, pour empêcher que ces impacts aillent à l'encontre de l'amélioration de l'espérance de vie. Les Pouvoirs Publics ont décidé de s'attaquer résolument au problème, en élaborant un Plan National Santé Environnement, décliné dans chaque région en Plan Régional Santé Environnement pour tenir compte des spécificités locales.

### Une approche globale

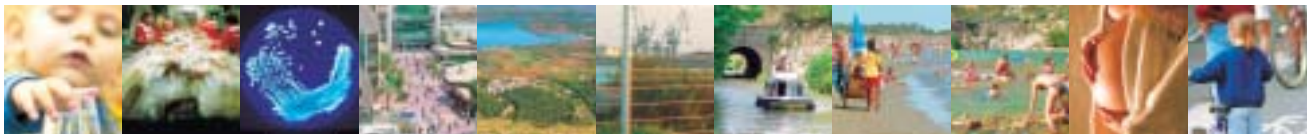
Pour préserver le capital santé ou l'améliorer, il convient :

- de ne plus opposer soins et prévention et de développer la prévention primaire qui consiste, en amont, à préserver les différents milieux de vie des contaminations physiques, chimiques, biologiques présentant un risque sanitaire pour l'homme.
- de favoriser une culture en santé environnementale commune via la recherche, l'expertise, la formation, l'information.
- de mettre en œuvre, entre les différents partenaires, des stratégies intégrées et coordonnées dans le temps et dans l'espace pour rechercher, réduire ou éradiquer un facteur de risque.

- d'impliquer dès l'élaboration des programmes ou dans la conduite des actions des personnes représentant la population cible de l'action.

### Des objectifs

Le PRSE a pour objectif de rendre notre environnement plus respectueux de notre santé en limitant les polluants et risques qu'il véhicule. Malgré les efforts importants engagés pour réduire les émissions de substances dangereuses, pour renforcer les moyens de l'expertise en appui à la décision, ainsi que pour prévenir les principaux risques sanitaires environnementaux, une étape nouvelle dans la lutte contre les risques sanitaires liés à l'environnement est indispensable, dans une perspective de développement durable. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des polluants et des milieux de vie.



### Un plan intégré à la politique régionale de Santé Publique

Le PRSE constitue un élément fort de l'AXE 2 du Plan Régional de Santé Publique qui pose le diagnostic de l'état de santé de la région et fixe les orientations pour agir sur les problèmes de santé rencontrés.

#### Un plan structuré :

##### • à partir d'un diagnostic précis

La construction du PRSE s'appuie sur le diagnostic réalisé par les Services de L'Etat de la Région Languedoc-Roussillon en liaison avec les collectivités territoriales, les organismes spécialisés et s'est également nourrie des observations formulées au cours du processus de consultation d'instances consultatives spécialisées et de la société civile : associations, syndicats, acteurs de la vie économique et sociale, acteurs de santé, experts.

Le PRSE établit un diagnostic de l'exposition de la population sédentaire et saisonnière du Languedoc-Roussillon aux pollutions environnementales dans leur vie quotidienne et recommande des priorités d'actions. Tous les milieux de vie sont abordés pour la première fois de façon conjointe : environnement domestique, extérieur, mais aussi environnement professionnel.

##### • avec des actions ciblées

Le PRSE est un premier plan qui définit les ACTIONS qui structureront l'action des services de l'Etat au cours des

années à venir en lien avec les collectivités territoriales et les autres intervenants. D'autres plans quinquennaux suivront.

Chaque ACTION est coordonnée par un service pilote.

Un bilan à mi-parcours sera réalisé en vue de mesurer les progrès accomplis.

##### • mobilisant de nombreux acteurs

Pour atteindre les objectifs fixés le concours de l'ensemble des acteurs : services de L'Etat, collectivités territoriales, organismes publics, professionnels de santé, de l'environnement, des différents secteurs de l'économie, média, citoyens, est nécessaire car le plus souvent, les contaminants se situent dans plusieurs compartiments de vie : habitat, travail, loisir et seule une stratégie globale et concertée peut réduire efficacement et durablement les facteurs de risques.

### Le PRSE comporte 28 ACTIONS sur les 45 figurant dans le PNSE

Les 17 ACTIONS non retenues relèvent du niveau national. Pour faciliter la lecture, la numérotation des ACTIONS du PRSE est identique à celle du PNSE.

Les 28 ACTIONS, classées en 8 AXES recouvrent une grande partie du champ des relations entre environnement et santé. Le rapport complet, accessible sur les sites Internet de la Préfecture de la Région, de la DRASS, de la DRIRE, de la DRTEFP détaille le diagnostic régional porté sur chaque thème et le contenu de l'ensemble de ces mesures.

## AXE I Prévenir les décès liés aux infections/intoxications aiguës/conditions climatiques exceptionnelles

**Constat : Dans certaines situations, les facteurs environnementaux sont à l'origine de décès. C'est le cas des infections par la légionelle, des intoxications par le monoxyde de carbone ou, de certaines situations climatiques extrêmes. Des mesures de prévention efficaces sont à renforcer.**

### ACTION 1 : Réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008

L'incidence des légionelloses déclarées augmente dans la région comme au plan national (27 cas déclarés en 2001, 34 en 2002, 65 en 2003 dont 31 cas liés à une épidémie en lien avec une tour aéro-réfrigérante TAR, 49 en 2004, 68 en 2005).

La bactérie est principalement contenue dans les particules d'eau finement dispersées dans l'air par certaines TAR (510 tours recensées en région) et par certains réseaux d'eau chaude sanitaire dans la mesure où ces installations seraient contaminées. Le plan vise à mieux maîtriser les sources de contamination, à améliorer l'information des professionnels, la surveillance de ces installations, à mieux organiser l'intervention des services de l'Etat en cas d'épidémie.

### ACTION 2 : Réduire de 30% la mortalité par intoxication au monoxyde de carbone à l'horizon 2008

L'oxyde de carbone se produit lors de la mauvaise combustion dans des installations de chauffage, des appareils de production d'eau chaude et des moteurs thermiques. Le signalement des cas aux DDASS est très imparfait. Le nombre de décès est estimé entre 6 et 10 par an.

Le plan vise à améliorer le système national de surveillance des intoxications oxycarbonées, à mieux gérer les cas d'intoxications et à prévenir les risques par une meilleure information du public.

### ACTION 3 : Maîtriser les risques sanitaires liés aux risques climatiques extrêmes.

La canicule (bien que la région fasse partie des régions dont la surmortalité observée en 2003 a été la moins élevée), le grand froid, les inondations (en 5 ans de 1999 à 2003 : 3 épisodes faisant 47 morts et des centaines de communes sinistrées) ont ou peuvent avoir des conséquences médico-sociales importantes sur la population.

La mise à jour des plans d'actions spécifiques aux regards des évaluations faites et de l'évolution des connaissances sera intensifiée, les campagnes de prévention et d'éducation pour la santé seront poursuivies en lien avec les populations.



## AXE 2 Protéger la santé en améliorant la qualité des milieux (air et eau)

**Constat : De nombreuses études épidémiologiques montrent que la pollution atmosphérique, notamment en milieu urbain, constitue l'un des facteurs principaux de risques sanitaires (cancers, insuffisances respiratoires, maladies cardio-vasculaires, asthmes). La dégradation de la qualité des ressources en eau du fait de pollutions ponctuelles ou diffuses entraîne d'une part, une obligation de mettre en œuvre des traitements coûteux pour la rendre potable et, d'autre part, une augmentation de risques sanitaires.**

### ACTION 5 : Promouvoir les modes de déplacements alternatifs

L'augmentation des mortalités cardiovasculaire et respiratoire, de la fréquence et de la gravité de certaines pathologies allergiques (asthme, rhinite) est liée en particuliers à la pollution atmosphérique urbaine.

Le plan vise en complément des plans de déplacements urbains, d'entreprise, de protection de l'atmosphère, de la qualité de l'air à diminuer l'usage des véhicules individuels et encourager les modes alternatifs.

### ACTION 6 : Mieux prendre en compte l'impact sur la santé des projets d'infrastructure de transports

Les infrastructures de transport peuvent avoir des impacts directs sur la santé lors de leur construction et de leur utilisation. La prise en compte de la santé dans l'élaboration des projets d'infrastructures de transport demeure encore trop marginale. La région notamment sur sa partie littorale est un lieu de passage intense routier, ferroviaire, aérien.

Le plan vise à mettre en œuvre les dispositions prises au niveau national en mettant l'accent sur le volet sanitaire des études d'impacts.

### ACTION 7 : Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle

Certaines substances émises ou utilisées par des installations classées sont susceptibles d'affecter la santé des populations en raison de leur caractère cancérigène ou neurotoxique. La région peu industrialisée est néanmoins concernée. Les objectifs régionaux en matière de réduction de flux émis dans l'air, déjà en cours, portent sur 27 établissements répartis sur les 4 départements littoraux et concernent la dioxine, le plomb, le benzène et le cadmium.

### ACTION 8 : Réduire les émissions d'oxydes d'azote et de composés volatils des installations industrielles

La région est affectée par les phénomènes de pollutions photochimiques favorisés par un fort ensoleillement et des températures élevées. L'ozone est le principal traceur de cette forme complexe de pollution. Les concentrations les plus importantes d'ozone sont mesurées de mai à octobre. Les secteurs les plus concernés sont Montpellier, Nîmes, le Gard Rhodanien, Perpignan. Le plan vise à intensifier les actions de réduction des émissions de NOx entreprises depuis 1998 et concernent 20 établissements; celles de réduction de COV entreprises depuis 2000 concernent 28 établissements.

### ACTION 10 : Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages des pollutions ponctuelles et diffuses

La mise en place des périmètres de protection autour des captages d'eau concourt à la préservation de la qualité de la ressource. Les procédures sont longues et complexes. Seulement 33% des captages d'eau potable disposent aujourd'hui de périmètres de protection (3 000 captages) 90% de l'approvisionnement en eau potable de la région dépend de ressources souterraines plus ou moins vulnérables; 10% des ressources superficielles.

La simplification des procédures de mise en place des périmètres de protection des captages, le renforcement des moyens de contrôle et d'instruction de l'administration et l'incitation des collectivités locales permettront de protéger 100% des captages d'ici 2010.

### ACTION 11 : Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses.

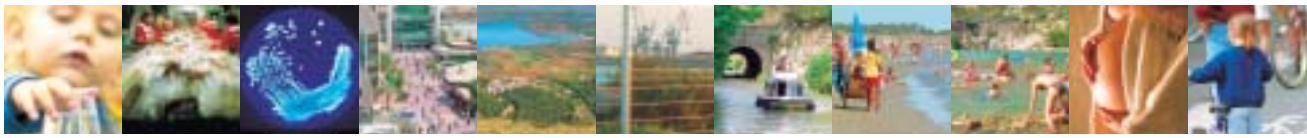
Les produits phytosanitaires très utilisés contiennent des molécules qui peuvent présenter un risque pour l'homme et les écosystèmes. Les informations disponibles en région indiquent une contamination chronique de la plupart des cours d'eau investigués (près de 70 substances actives quantifiées) et de la plupart des eaux souterraines vulnérables (près de 40 substances actives quantifiées). Cette contamination se fait dans des proportions telles que les exigences de qualité des eaux de distribution sont fréquemment dépassés. L'essentiel de la pollution est dû à des herbicides principalement utilisés pour l'entretien de sols viticoles et arboricoles, mais également pour le désherbage en zone urbaine ou voiries.

Le plan vise à intensifier la mise en place des plans d'actions prioritaires par bassins versants, la gestion des effluents phytosanitaires et des substances dangereuses dans l'eau, la poursuite des collectes des produits non utilisés.

### ACTION 13 : Diminuer le risque sanitaire dû à la baignade.

La pratique de la baignade est très développée dans la région. La qualité des baignades en eau douce et en mer est globalement satisfaisante, mais en eau douce une vingtaine de baignades (7%) sont encore non conformes. Pour nombre d'entr'elles, les contaminations sont liées à des épisodes pluvieux. En eau douce, les causes de développement de cyanobactéries, l'importance du phénomène, et ses conséquences sont mal connues.

Les actions porteront sur l'évaluation des risques sanitaires et sur l'information du public. La nouvelle directive européenne sur les eaux de baignades aura des incidences sur le niveau d'assainissement requis.



## AXE 3 Protéger la population à l'intérieur des locaux

**Constat : Nous passons de 80 à 90% de notre temps dans des lieux clos : habitations, lieux de travail, moyens de transport, écoles, dans lesquels nous respirons un air différent de l'air extérieur. A la pollution provenant de l'extérieur s'ajoutent des polluants issus de trois principales sources : les appareils à combustion (monoxyde de carbone, dioxyde d'azote), les constituants du bâtiment, incluant les équipements et mobiliers (plomb des peintures, formaldéhyde, composés organiques volatils, fibres de toutes sortes) et l'activité humaine (produits ménagers, bricolage, acariens, moisissures, etc...).**

### **ACTION 17 : Réduire l'exposition au radon dans les bâtiments à usage d'habitation et mieux évaluer le risque**

Le radon constitue le deuxième facteur de risque du cancer du poumon après le tabac. Un seuil d'action de 400 Bq/m<sup>3</sup> dans l'air en radon a été fixé applicable aux bâtiments recevant du public.

Dans la région, la population susceptible d'être exposée au radon est estimée à 112 000 habitants sur 2 300 000. Le département de la Lozère (73 000 personnes concernées) est un département classé en zone prioritaire. Plusieurs campagnes de mesure de radon dans l'atmosphère ont été réalisées ces dernières années.

Le Plan vise à amplifier la réalisation des campagnes de mesures dans les établissements des zones prioritaires et la mise en œuvre de travaux correctifs.

### **ACTION 18 : Limiter l'exposition de la population aux fibres minérales artificielles.**

Compte tenu des effets sur la santé mis en évidence pour l'amiante, les fibres minérales artificielles (FMA) utilisées ou non en substitution de l'amiante ont fait l'objet d'un examen particulier. A ce jour, il n'existe pas de données permettant d'établir un diagnostic régional sur les conditions d'utilisation et de fabrication des fibres minérales artificielles ni de données disponibles concernant les effets ou dommages imputables aux fibres minérales artificielles, observés.

Le plan vise à informer et à protéger la population (dans son habitat), à protéger les professionnels (notamment de la construction) mettant en œuvre les matériaux à base de FMA par une information adaptée.

### **ACTION 19 : Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre.**

Prévenir les risques liés aux expositions dans l'habitat et les maladies allergiques respiratoires résume le fondement de cette action : humidité excessive, insuffisance de chauffage, manque d'éclairage, défauts de ventilation, risque d'intoxication par le monoxyde de carbone, présence de toxiques et/ou de nuisibles, défauts d'aménagement entraînant un risque d'accidents domestiques etc. Le processus juridique est insuffisant en regard du nombre de logements à risques: environ 125 000 logements potentiellement indignes sur la région. L'efficacité de la réponse se heurte souvent à la question du relogement des personnes et nécessite la mobilisation de nombreux acteurs politiques et sociaux. La politique d'amélioration de l'habitat a une composante sociale très forte car ce sont les personnes en situation de précarité qui sont les plus exposées.

Le plan vise à améliorer les connaissances sur les conditions de logement de la population et à une meilleure prise en charge des situations à risque. Les personnes en situation de précarité sont les plus exposées.

## AXE 4 Mieux maîtriser les risques liés aux substances chimiques

**Constat : Plusieurs familles de substances font l'objet de fortes préoccupations : éthers de glycol, pesticides, phtalates, hydrocarbures, dérivés organo-halogénés... Certaines de ces substances pourraient être à l'origine de cancers ou de troubles pour la reproduction, dans les milieux professionnels comme dans l'environnement général.**

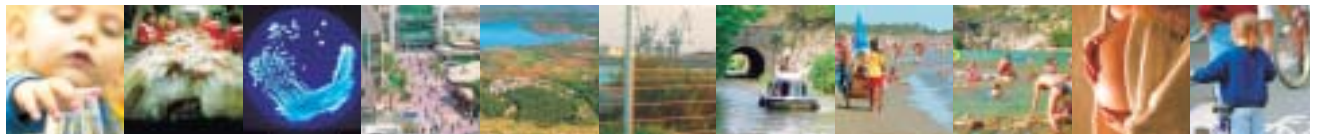
### **ACTION 22 : Renforcer la surveillance du marché des substances chimiques notamment par la réalisation de campagnes ciblées de contrôle.**

Dans un souci de prévention des risques chimiques pour les utilisateurs et le grand public, des campagnes ciblées de contrôle de la réglementation (classification, étiquetage, fiches de données de sécurité) seront intensifiées par les services de la DGCRF en liaison avec ceux de la DRAF de la DGDDI, de l'inspection du travail et des installations classées.

### **ACTION 23 : Réduire les expositions professionnelles aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), notamment celles concernant les poussières de bois, le benzène, le plomb et les fibres céramiques réfractaires, en renforçant et en modernisant les moyens de contrôle et les services de santé et sécurité au travail**

L'analyse des rapports annuels médicaux 2003 montre que pour les substances visées, le nombre de salariés exposés (secteur privé non agricole) est le suivant : poussières de bois : 2 784 salariés; Benzène: 961 salariés; Plomb : 817 salariés; Amiante : 1 250 salariés. Il n'existe pas de recueil de données pour les fibres minérales céramiques.

Le plan prévoit une information ciblée par profession et par substance ainsi qu'un renforcement des contrôles des entreprises afin de vérifier l'application de la réglementation.



## AXE 5 Renforcer la protection des enfants et des femmes enceintes

**Constat : Il est essentiel de porter une attention spéciale aux enfants car ils présentent une vulnérabilité particulière aux agressions par des agents environnementaux pour des raisons biologiques et physiologiques. Ainsi, leur capacité d'élimination et de lutte contre les effets des substances toxiques est moindre que celle des adultes. Les polluants peuvent modifier ou endommager de façon irréversible les organes en développement.**

### **ACTION 24 : Renforcer, notamment en milieu professionnel, la protection des femmes enceintes et la préservation de la fertilité masculine**

Une réglementation précise protège la maternité et la grossesse. L'application de cette réglementation entre dans la mission des inspections du travail. Les médecins du travail savent également qu'ils doivent accorder une attention prioritaire aux femmes enceintes ou aux jeunes mères. Il n'existe pour l'instant aucune mesure des résultats de cette activité.

Le plan prévoit une sensibilisation des acteurs de la prévention et des acteurs de l'entreprise; le renforcement du contrôle en entreprise et la création d'un groupe de travail sur les causes d'infertilité d'origine professionnelle.

### **ACTION 25 : Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués**

L'intoxication par le plomb est gravissime pour les jeunes enfants car elle provoque des effets irréversibles sur le système neurologique. Dans l'habitat, elle concerne majoritairement les enfants des populations défavorisées. Les sources d'intoxication sont multiples : habitat et peintures, réseaux d'eau anciens souvent en lien avec l'habitat insalubre, pollution industrielle et artisanale.

Elle pose le problème de la sensibilisation des professions de santé et des acteurs locaux.

Le plan a pour objectif d'améliorer les données épidémiologiques par des campagnes de dépistage appropriées, de mieux gérer les situations à risque et de prévenir les risques d'intoxications en développant l'information.

### **ACTION 27 : Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies**

L'exposition au pollen est un facteur de risque dominant dans la région.

Le plan a pour objectif d'améliorer les connaissances sur les allergies, d'informer les personnes sensibles sur les pollinoses et leur prévention et de prévenir les risques d'allergie.

### **ACTION 28 : Protéger les adolescents des risques dus à la musique amplifiée**

Les traumatismes sonores peuvent engendrer des acouphènes très invalidants sur le plan psychique et professionnel et dans les cas extrêmes une perte définitive et totale de l'audition. On évalue à 40%, la proportion des plus de 15 ans qui n'a jamais fait contrôler son audition alors qu'une étude, estime que 10% des lycéens présentent un déficit auditif pathologique.

Le plan a pour objectif de sensibiliser les adolescents et les enseignants, d'améliorer le dépistage en milieu scolaire, d'informer les gestionnaires et les employés d'établissements musicaux, de mettre en conformité les établissements par rapport à la réglementation.

### **ACTION 29 : Veiller à la qualité des bâtiments accueillant des enfants.**

Les établissements accueillant des enfants constituent des lieux de séjours importants pour ces populations particulièrement sensibles. On peut y retrouver tous les polluants classiques de l'air intérieur avec en plus tous les risques liés à la vie en communauté et les éventuels problèmes liés à une implantation mal adaptée.

Le plan vise à rassembler et organiser les données épidémiologiques, à améliorer la circulation de l'information entre les acteurs concernés et en direction des porteurs de projets et vise à élaborer un cahier des charges sur cette problématique.

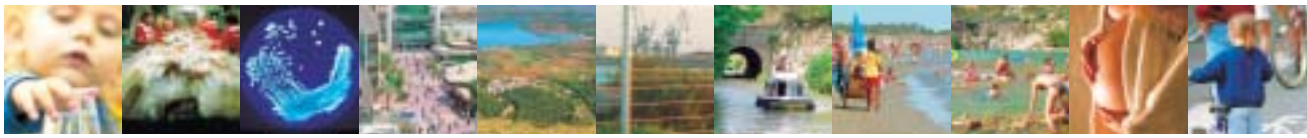
## AXE 6 Mobiliser et développer le potentiel de recherche

**Constat : L'appréhension de l'influence des facteurs environnementaux sur la santé est un vaste enjeu scientifique : il s'agit de lier la compréhension de l'apparition des pathologies aux conditions environnementales et d'exposition, mais aussi de comprendre les facteurs qui concourent à la protection de la santé des populations et les conditions qui doivent être réunies pour qu'une action en faveur de la santé ait les effets attendus. Ainsi la recherche scientifique a un rôle majeur à jouer pour mesurer, diagnostiquer les phénomènes et comprendre leur dynamique d'évolution.**

### **ACTION 30 : Renforcer la coordination de la recherche dans le domaine santé environnement**

Les équipes de recherche travaillant sur ces thèmes sont nombreuses dans la région avec une assez forte connotation régionale mais aussi méditerranéenne et tropicale.

Le plan vise à dresser un inventaire des programmes de recherche et des équipes concernées et à développer la synergie entre ces programmes.



## AXE 7 Améliorer les dispositifs de veille, de surveillance et d'alerte

**Constat :** Les systèmes d'information en santé environnementale visent d'une part, à documenter et, d'autre part, à surveiller les émissions de polluants et leur impact sur la qualité des milieux, l'exposition des populations à ces nuisances et les conséquences sanitaires. Un effort particulier doit être consacré aux dispositifs d'alerte, qui reposent en partie sur les systèmes d'information, et à la veille afin de garantir la prise en compte suffisamment en amont de risques émergents ou de nouvelles données scientifiques.

### ACTION 35 : Améliorer la performance et l'intégration des systèmes d'information en santé environnement

Les données disponibles sur un même thème sont souvent dispersées dans les services de l'Etat, les collectivités locales, les partenaires institutionnels. Les bases de données ne sont pas le plus souvent conçues pour être communicantes entre elles.

Le plan a pour objectif de dresser un inventaire régional des bases de données santé environnementale et de leurs caractéristiques et d'étudier la mise en compatibilité de certaines bases.

### ACTION 36 : Organiser l'exploitation des données existantes pour estimer l'exposition de la population aux pesticides

La toxicité liée aux pesticides se traduit par des effets à court terme : céphalées, irritations cutanéo-muqueuses, nausées et des effets à long terme : cancers, troubles neurologiques, anomalies de la reproduction. Les émetteurs de pesticides dans la région sont d'origine agricole et non agricole : entretien des espaces verts, voies ferrées, routes, jardins etc.

Le plan vise à rassembler les données pour une évaluation de l'exposition des utilisateurs par voie aérienne.

### ACTION 37 : Etudier les modalités d'utilisation des indicateurs biologiques d'exposition en milieu professionnel et en population générale

L'exposition professionnelle à une ou des substances dangereuses peut être appréciée par deux approches complémentaires. La surveillance des atmosphères de travail peut être incomplète si l'absorption ne se fait pas uniquement par voie respiratoire, mais aussi par voie cutanée et/ou digestive.

La surveillance biologique (mesure soit dans l'urine, soit dans le sang, soit dans la salive ou l'air expiré des salariés) reflète l'exposition globale donc réelle des salariés exposés à des substances chimiques. Le plan a pour objectif l'information des médecins du travail sur cet outil de prévention complémentaire au contrôle du milieu.

### ACTION 39 : Développer les systèmes d'alerte et renforcer le réseau national de toxico-vigilance

Les systèmes d'information actuels sont peu compatibles avec la fonction d'alerte car conçus et développés selon des logiques et des modèles différents, répondant à des besoins et des contraintes spécifiques (épidémiologie, surveillance de la qualité de l'environnement, application de la réglementation, alerte...) La mise en relation des indicateurs sanitaires avec des indicateurs environnementaux est insuffisamment recherchée.

Le plan vise, sur la base d'un état des lieux des réseaux d'alerte existants : toxico vigilance, plomb, monoxyde de carbone, toxico-infection alimentaire collective et des besoins nouveaux (aléas climatiques, maladies d'origine hydrique, risques émergents) à améliorer ou à créer des systèmes d'alerte performants.

## AXE 8 Consolider la formation et développer l'information

**Constat :** Il n'existe pas de véritable culture de l'environnement et de ses relations avec la santé, qui soit suffisamment diffusée au sein de la population pour permettre une implication, pourtant essentielle, du citoyen dans la prise de décision publique et pour influencer notablement les comportements individuels et collectifs. Le citoyen, est de plus en plus présent sur ce thème. Les professionnels des différents secteurs (médecins, personnel médical et para médical, administrations, industriels...) sont encore peu formés et mobilisés sur ce type d'approche transversale.

### ACTION 43 : Développer l'information et la formation des différents acteurs de la prévention dans l'entreprise

La préservation et la promotion de la santé au travail sont des thèmes qui justifient pleinement un réel dialogue social et qui confèrent à ce dernier des caractéristiques particulières. Si les savoirs spécialisés du médecin, de l'ingénieur, de l'ergonome sont indispensables pour cerner et résoudre les problèmes, le savoir issu de l'expérience du travail, de la connaissance fine et vécue des réalités est tout aussi nécessaire. Il est indispensable d'associer les salariés à la résolution des problèmes, pour la raison simple que le problème est à moitié résolu dès lors que les personnes intéressées se le sont appropriées.

Le plan a pour objectif de favoriser la création et le fonctionnement d'outils et d'instances paritaires de dialogue social, de renforcer le contrôle en entreprise, d'appuyer la création et le fonctionnement d'instances de représentation du personnel.

### ACTION 44 : Faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public

Les professionnels des différents secteurs, à l'exception de ceux exerçant dans des services spécifiquement dédiés à la problématique santé environnement, restent le plus souvent cantonnés à leur discipline propre et sont encore peu mobilisés sur des approches transversales. Le grand public est soumis à un flot d'informations, parcellaires sur certains sujets, contradictoires sur d'autres qui ont tendance à privilégier la réaction à l'événement et manque d'accès à des centres d'information coordonnés ou à des lieux de débat lui permettant de jouer son rôle de citoyen.

Le plan a pour objectif de développer la formation et l'information en matière d'environnement et de santé destinée à différentes catégories de public pour permettre à chacun d'intégrer la relation environnement santé afin d'adapter ses pratiques, d'assumer au mieux ses responsabilités et de prendre part aux décisions qui le concernent.

### ACTION 45 : Consacrer la fête de la science en 2006 au thème santé environnement

Mobiliser les acteurs et diffuser largement le plan santé environnement de la Région Languedoc-Roussillon.

## Préfectures

de la Région Languedoc-Roussillon  
de l'Aude  
du Gard  
de l'Hérault  
de la Lozère  
des Pyrénées-Orientales

## Directions Régionales

des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS)  
de l'Industrie de la Recherche et de l'environnement (DRIRE)  
du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP)  
de la Concurrence de la Consommation et Répression des Fraudes (DCCRF)  
de l'Environnement (DIREN)  
de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF)  
de la Jeunesse et des Sports (DRJSP)  
des Services Vétérinaires (DDSVR)  
de l'Équipement (DRE)

## Délégation Régionale

à la Recherche et à la Technologie (DRRT)

## Rectorat

## Agences

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)  
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)  
Institut français de la Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)  
Bureau de la Recherche Géologique et Minière (BRGM)

## en collaboration avec

Les Services Départementaux de l'Etat,

Les Collectivités Territoriales

## Les Organismes publics

Observatoire Régional de la Santé (ORS)  
Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)  
Comité Régional d'éducation pour la Santé (CRES)



Le rapport complet de présentation du plan est accessible  
sur les sites Internet de :

la Préfecture de Région <http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/>  
la DRASS <http://www.languedoc-roussillon.sante.gouv.fr/>  
la DRIRE <http://www.languedoc-roussillon.drire.gouv.fr/>  
la DRTEFP <http://www.sdtefp-languedocroussillon.travail.gouv.fr/>

le dossier national «Santé et environnement : Enjeux et clés de lecture»

est téléchargeable sur :

<http://www.sante-environnement.fr>